

PARTICIPEZ A LA CONCERTATION PUBLIQUE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Vendredi 26 avril à 19h00 à la salle Emile Romanet

Dans le cadre de la loi APER (Accélération pour les énergies renouvelables) les communes sont amenées à identifier des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables à l'échelle de leur territoire par type d'énergie. La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône accompagne les communes dans cette démarche. Avant le 1^{er} juin 2024, chaque commune doit définir sur délibération du Conseil Municipal, après concertation du public, ses ZAEnR. La concertation doit permettre aux citoyens de donner leurs avis sur les propositions de localisation des ZAEnR que présentera la Mairie, et éventuellement de faire part de leurs projets sur les énergies renouvelables.



Avant cette concertation, nous proposons une exposition/documentation, expliquant la démarche des ZAEnR et donnant les premiers éléments de réflexion du Conseil Municipal. Un cahier sera mis à disposition pour recueillir vos remarques.

Cette exposition sera ouverte au public en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, à partir mercredi 10 avril et jusqu'au 26 avril.